

CONTRIBUTION pour le WEB du RÉSEAU des COLLECTIFS d'AC !.

En mars 2004, le fonctionnement du web d'AC ! a été profondément modifié avec le changement de plateforme technique : du simple HTML en outil coopératif : SPIP (système de publication pour l'internet : <http://www.spip.net>).

Cette interface peut nous permettre d'envisager de publier des informations à plusieurs, il suffit pour cela de disposer d'une connexion internet (haut débit de préférence). Une formation de 2 à 3 heures suffit.



1) – Point sur la fréquentation depuis mars 2004 :

Au 1^{er} janvier 2005, la barre des 100 000 visites a été atteinte. Des pics mensuels ont été constatés : en avril 2004 → 15 000 visites (recalcul ASSÉDIC), en novembre/décembre 2004 → 17 500 visites pour chacun des mois (prime de Noël et plan Borloo).

Ce qui est le plus consulté : le « Guide des Droits des précaires », les dossiers thématiques (accès à l'énergie, accès aux transports collectifs...), l'actualité des collectifs.

2) – Point sur la construction, la structure du site :

Le site du réseau est construit sur un rubriquage assez simple (sans doute à travailler collectivement), rubriquage que l'on peut facilement trouver en utilisant le plan en ligne (<http://www.ac.eu.org/plan.php3>) : actualité des collectifs, sociales et internationales ; droits et revendications ; mobilisations ; communiqués (...). Ces rubriques sont développées en fonction des besoins en sous-rubriques à plusieurs niveaux.

L'utilisation de mots-clés permet de constituer des dossiers thématiques qui reprennent telle ou telle campagne, mobilisation, revendications (...). A ce jour sont constitués, les dossiers : LSQ, François Thonier, accès à l'énergie, recalcul ASS, Euromayday, marches 2005.

Le site contient près de 900 articles.

3) – Proposition d'utilisation coopérative du site :

a. comment ça marche ?

Une connexion internet (haut débit de préférence) suffit ! Vous utilisez un masque qui apparaît dans votre navigateur internet, vous vous connectez par mot de passe (serveur de notre hébergeur) et vous pouvez tout de suite publier vos informations.

A Lyon, le web du collectif local est ainsi géré coopérativement depuis bientôt deux ans, une dizaine de personnes ont suivi une petite formation de quelques heures (2 à 4 heures).

b. une piste intéressante : le comité de publication et de suivi

La publication par plusieurs personnes au niveau d'un réseau comme celui d'AC ! demande un peu d'organisation.

Il y a différents types d'informations :

- de « l'interne » à publier (validé collectivement) : communiqués, initiatives du réseau d'AC !, coopération avec d'autres (Euromayday) par exemple ;
- du « collectif local » : les initiatives, l'actualité des collectifs locaux ;
- de « l'externe » : ce qui se passe dans d'autres réseaux de précaires (piqueteros en Argentine, sans papiers, précaires italien-nes par exemple) que nous souhaitons faire connaître.

Pour le moment, la publication de toutes ces informations repose sur une seule personne (salariée) du réseau.

Les personnes intéressées pour participer peuvent situer leurs envies à différents niveaux (voir la *Petite Fiche d'Évaluation sur le web du réseau* en annexe). Une personne peut s'occuper d'une rubrique à alimenter : la LSQ par exemple ; c'est un choix qui peut être fait. D'autres peuvent se consacrer à mettre en ligne « l'officiel » du réseau ou plus simplement, un collectif peut publier lui-même ses infos.

Tout cela doit trouver une cohérence et un équilibre d'ensemble. Le comité de publication et de suivi peut se construire à partir de cela.

c. charte de publication coopérative

Définir un cadre d'intervention devra faire partie des premiers travaux du comité de publication et de suivi : répartition des tâches (et rotation !), coordination des actions de publication... Une charte de publication coopérative permet d'éviter nombre d'écueils (cohérence des informations publiées par exemple) et de nous donner les moyens d'agir ensemble.

d. nécessité et pré-requis

La coopération ne se décrète pas, la seule volonté de quelques militant-e-s pour faire vivre le site internet du réseau est déjà une première marche. Si la gestion coopérative doit devenir un enjeu de pouvoirs, elle perd tout son sens. Internet, c'est l'ouverture sur le monde extérieur, un outil pour communiquer pas pour se replier.

Les précédentes contributions du webmestre sont téléchargeables à :
http://www.ac.eu.org/rubrique.php?id_rubrique=171
(usage interne au réseau d'AC !)

Pour faire vivre le web des collectifs d'AC ! :

- postez vos infos/matériels à :
contributions.ac@free.fr
- par fax :
**demandez le n° au
04.78.74.52.15**
- par courrier postal à :
**Stéphane
c/o AC ! Rhône
37 cours de la République
69100 Villeurbanne**

Ce document est une synthèse des travaux de réflexion entrepris ces derniers mois, à nous d'en discuter, ENSEMBLE.

